



Different suite a une demission

Par **louloute**, le **10/07/2009** à **15:28**

Bonjour,

j ai demissionner d un cdi au mois de mars 2009 d une association d aide a la personnes pour un desaccord suite a mon entrer en formation. Cette formation qui ete partiel je demander donc un aménagement de mes horaires qui ma ete refuser. Suite a un entretien telephonique j ai arrete mes interventions (je n est donc pas fait de preavis) et j ai fait parvenir ma lettre de demission avec mes feuille de pointage. Actuellement je n est ni reçu de paie ni de fiche de paie pour le mois de mars ainsi que mes congee payées et mon attestation assedic concernant cette emploi

au mois de juin dernier j ai envoyer une lettre recommander depuis je n est reçu aucune nouvelle. Je n est pas le moyen de me deplacer les burau de la societe se situant dans une autre region que la mienne tout se passer par telephone ou par ecri. J aimerais savoir qui es dans son droit entre moi et mon ancien employeur et quel sont mes recours?

Par **Visiteur**, le **11/07/2009** à **07:25**

bonjour,

votre lettre de démission vous l'avez envoyé en recommandée ?

avez vous un préavis à effectuer ?

Par **louloute**, le **11/07/2009** à **07:46**

bonjour

oui je l e envoyer en recommander et j ai bien garder le bordereau d envoie mais je n est plus aucune nouvelle de mon employeur

Par **Visiteur**, le **11/07/2009** à **08:54**

et pour le préavis ?

Par **louloute**, le **11/07/2009** à **09:14**

pour cette association je n intervenant que pour le compte de mutuel dans le cadre de l hospitalisation a domicile par consequent g fini les personnes chez qui il me rester des heure a effectuer et apres plus rien dans mon contrat j ai un preavis d un mois mais etant donner qu il ne m en pas donner d autre intervention je n est pas put effectuer jusqu au bout du preavis
cdlt
cindy